

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 88**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

---

**OBJET**

Projet de Renouvellement Urbain de "Plan d'Aou-Saint Antoine-La Viste" : 2ème répartition des crédits pour 2016.

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
139 19**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération n° 223 du 30 septembre 2005, la Commission Permanente a approuvé la convention ANRU relative au Projet de Rénovation Urbaine de « Plan d'Aou, Saint-Antoine, La Viste » à Marseille (15<sup>ème</sup> arrondissement), représentant une subvention globale départementale de 2.165.904 € pour les aménagements, les équipements et l'ingénierie.

Au titre de l'avenant N° 3 approuvé par délibération de la Commission Permanente du 12 avril 2013 N° 130, la participation départementale a été minorée de 683.108 €, passant ainsi à 1.482.796 €.

Enfin par délibération n° 161 du 17 juillet 2015 la Commission Permanente a approuvé l'avenant n°2 à la convention de financement avec le GIP Marseille Rénovation Urbaine, entraînant pour le Département une nouvelle baisse de sa participation financière, celle-ci étant désormais fixée à 1.410.796 €.

Une autorisation de programme (AP n° 2006-10239F) d'un montant de 1.482.796 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU « Plan d'Aou, Saint-Antoine, La Viste » relevant de la délégation Politique de la Ville.

## **ENONCE DE LA DEMANDE**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, la demande de subvention d'équipement d'un montant de 371.315 € formulée par Marseille Rénovation Urbaine pour l'aménagement du pôle d'échange de Saint Antoine, sur une dépense subventionnable plafonnée à 5.304.500 € HT.

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille Provence synthétise les besoins et attentes liés à l'optimisation du réseau de bus et des connexions intermodales d'une part et la valorisation des fonctions urbaines existantes avec une offre de stationnement supplémentaire d'autre part.

Il vise à réaliser un pôle multimodal sur des terrains en friche de la RFF/SNCF pour partie et en lieu et place de petits immeubles situés le long de l'avenue de Saint Antoine.

Pour ce faire, 3 types d'intervention sont prévus :

- L'acquisition foncière :

Les bâtiments situés le long de l'avenue de Saint Antoine sont des petits immeubles d'un à deux étages avec généralement une activité commerciale en rez-de-chaussée et des logements au-dessus. La Métropole a déjà fait l'acquisition de la majorité de ces constructions qui comprend un bar, un abattoir et un hôtel avec une station service. L'abattoir est encore en activité. Il reste à acquérir une parcelle qui est occupée par une Auto-école et un commerce.

- La démolition de bâtis :

L'ensemble des bâtiments sera démoli sauf une partie de l'hôtel qui correspond à un ancien Relais de Poste dont la charpente semble singulière. Cette construction peut être transformée en halle sous réserve de l'état sanitaire de la charpente.

- L'aménagement d'espaces publics et de quais de bus :

Le pôle d'échange permettra les connexions entre le réseau ferré, le réseau de bus marseillais, une ligne en provenance de Vitrolles et une ligne du réseau départemental. Il est constitué de plusieurs quais de bus en arrêts et en terminus. Une esplanade fait le lien piétons et paysager entre la zone SNCF et la zone gare routière. Par ailleurs, un parking de 137 places complète l'aménagement de ce pôle.

Le suivi opérationnel de l'opération implique outre les travaux, l'intervention de prestataires pour des prestations intellectuelles comme la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité et protection de la santé, des relevés topographiques, des sondages géotechniques.

Les travaux sont prévus pour se dérouler jusqu'en 2018.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239	2011/10239/ 1008165	Convention ANRU « Plan d'Aou, Saint- Antoine, La Viste »	204-71- 204182	2006-10239F	371.315 €
A ENGAGER					371.315 €

## PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » dans le cadre du projet de renouvellement urbain de « Plan d'Aou, Saint-Antoine/La Viste », d'une subvention d'équipement d'un montant de 371.315 € pour l'aménagement du pôle d'échange de Saint Antoine, sur une dépense subventionnable plafonnée à 5.304.500 HT.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2006-10239F dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL